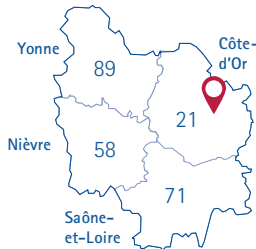


## BILAN ANNUEL 2023

# Tribunal administratif de Dijon



**David ZUPAN**  
Président du tribunal  
administratif de Dijon



### Effectifs de la juridiction :

**36**  
personnes dont :

**15**  
magistrats

**21**  
agents de greffe  
et aides à la décision

“ Au cours de l'année 2023, le tribunal administratif de Dijon a enregistré une forte hausse (environ 11 %) du nombre d'affaires enregistrées, ce qui traduit la vitalité de la demande de justice en Bourgogne, dans le contexte d'une certaine inquiétude de la population face aux grandes mutations de la société. Le tribunal a jugé dans le même temps 3 290 affaires dont 385 en urgence (référés) et conservé un délai moyen de jugement très satisfaisant, inférieur à sept mois.

Il traite d'affaires qui s'inscrivent dans le quotidien des habitants tout en étant au cœur des enjeux contemporains : la lutte contre la pollution, le développement des énergies renouvelables, la préservation des terroirs, la santé publique, la sécurité, la fiscalité, la protection des libertés fondamentales, etc. Il est ainsi à la fois une juridiction de proximité et un garant essentiel de l'État de droit.

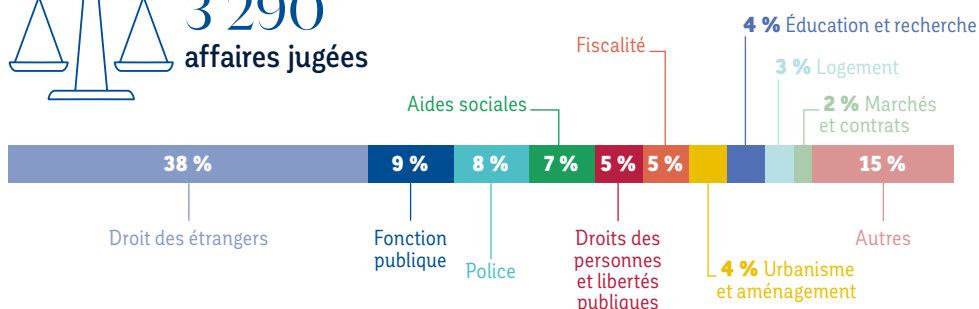
Inscrit dans la modernité, il s'emploie à faciliter l'accès au droit, en particulier grâce aux procédures dématérialisées et à la mise en place d'un « point justice », et est très engagé dans le développement de la médiation comme mode amiable de règlement des litiges.

Enfin, acteur de la vie locale, le tribunal s'attache à faire découvrir ses missions et ses métiers en participant à divers événements ouverts à tous les publics, comme la Nuit du droit ou les Jeudis de la cité, et accueille des étudiants en droit aux audiences ou pour des stages, contribuant ainsi à la formation des juristes de demain.

# 2023 en chiffres



3 290  
affaires jugées



**Aides sociales :** aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques :** garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Droit des étrangers :** titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Éducation et recherche :** inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité :** impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique :** relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement :** aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Marchés et contrats :** marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Police :** mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Urbanisme et aménagement :** permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



385

affaires jugées en urgence (référés)

+14 % par rapport à 2022



6 mois et 23 jours

de délai moyen de jugement

-3 jours par rapport à 2022

83,5 %

des recours déposés par téléprocédure



45,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



84,7 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



48

médiations engagées  
64 % de taux de réussite